

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 71 (1983)

**Heft:** [4]

**Artikel:** Une chance pour les femmes

**Autor:** Bugnion-Secretan, Perle

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276810>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une chance pour les femmes

Même sans être membre des Nations Unies, la Suisse ne peut se tenir en dehors des courants d'idées et des influences qui en émanent. Ainsi les efforts constants des Nations Unies pour améliorer la situation de la femme et réaliser, en fait et en droit, le principe de l'égalité entre hommes et femmes, ont marqué l'évolution en Suisse aussi, en tout cas, l'ont aidée.

Remontons simplement à la fin des années 1960. Grâce à l'ONU, les femmes avaient alors déjà obtenu les droits politiques dans presque tous les pays, sauf en Suisse. Le Conseil Fédéral désirait signer la Convention Européenne des Droits de

1985), la Conférence de Copenhague (1980) et, en Suisse, la votation du 14 juin 1981 sur l'égalité des droits.

Les efforts des Nations Unies s'orientent de plus en plus, et c'est normal, vers les femmes du tiers monde. On peut, dès lors, se demander si les femmes suisses auraient

femme a souvent siégé à Genève : cela a été l'occasion pour les organisations féminines internationales (ONG) d'être en contact avec la Commission et de profiter de la source d'information et même d'inspiration qu'elle constitue. Et comme bon nombre des représentantes des ONG étaient suisses, les associations féminines de notre pays ont eu ainsi un lien indirect, mais précieux avec le travail de la Commission. Malheureusement pour nous, les bureaux

*Solidarité  
avec les  
femmes  
du  
Tiers-Monde*



l'Homme, qui est calquée sur la Déclaration Universelle adoptée par l'ONU, en 1948 déjà. Il s'apprêtait à faire simplement une réserve sur l'absence de droits politiques pour les femmes. Mais celles-ci ne l'entendirent pas ainsi et firent pression pour que le Conseil Fédéral remette la question du suffrage féminin sur le tapis. Et ce fut la victoire du 7 février 1971. Le Conseil Fédéral put signer la Convention.

Vint 1975 avec l'Année Internationale de la Femme, qui donna un cadre international au Congrès de Berne. Il devait en sortir la Commission fédérale pour les questions féminines et l'initiative sur l'égalité des droits, ce qui correspondait à deux objectifs déjà anciens de l'ONU : que dans chaque pays, les femmes obtiennent la garantie constitutionnelle de leurs droits et disposent d'un moyen d'action sous forme d'une commission ou d'un ministère de la condition féminine.

Après Berne, la Conférence de Mexico avec son Plan d'action, puis la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-

avantage à ce que notre pays soit membre des Nations Unies. Cela est certain. La Suisse pourrait avoir, une fois ou l'autre, un siège à la Commission de la condition de la femme. Sa délégation serait mieux préparée à participer aux conférences internationales comme, hier, celles de Mexico et de Copenhague, ou, demain, celle de Nairobi (1985). Mieux informée, la Suisse se sentirait plus engagée dans ses efforts collectifs, plus solidaire des autres pays.

Jusqu'à récemment, le vide, dû à la non-appartenance aux Nations Unies, a été comblé dans une certaine mesure par le fait que la Commission de la condition de la

de l'ONU pour les questions féminines sont maintenant installés à Vienne et c'est là que siège la Commission. Il y a lieu de craindre que le lien ne se distende entre les associations féminines suisses et l'ONU, à l'avantage des Autrichiennes.

Espérons que l'adhésion de la Suisse permettra d'établir, un jour, un lien régulier entre elle et la Commission de la condition de la femme. Peut-être le moment venu, nos citoyennes voudront-elles marquer par leur vote leur solidarité avec les femmes du monde entier, car comme celles-ci, elles bénéficient des efforts de l'ONU. En attendant, écrivez-nous pour nous donner votre opinion ! ●

*Perle Bugnion-Secretan*

La Journée de la Femme de la Foire Suisse d'Echantillons aura lieu à Bâle, le mercredi 20 avril 1983. Deux oratrices y prendront la parole : Madame **Marianne von Grünigen**, docteur en droit, et Madame **Denise Bindschedler**, professeur. Exposés en allemand avec traduction simultanée. Prix d'entrée réduit (5 francs) pour toutes les visiteuses.